

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 14 avril 2022 à 18h30 à la Mairie**

Membres du Conseil Municipal présents :

Michel CAPPÉ, Valérie BÉLOTTI, Nadine CONTANT, Jean Luc OURIET, Pascal POTIER, Frédéric RZEPKA, J-Louis JEANSON, Jean-Michel BELOTTI, Isabelle RICART, Sylvette GRANDPIERRE

Excusé-e-s : Jean-Michel BELOTTI,

Avant d'ouvrir la séance, M le Maire propose de faire une minute de silence en hommage à M. LECOMTE Patrick qui nous a quitté le 1<sup>er</sup> février courant.

ORDRE DU JOUR :**Délibération pour approbation du Compte Administratif 2021 (CA)**

Est nommée Présidente de séance : Mme Sylvette GRANDPIERRE (*Le Maire ne pouvant pas prendre part à la décision*)

*Présentation du CA aux membres du conseil municipal.*

Balance des comptes :

|                                 |                    |
|---------------------------------|--------------------|
| Recettes d'investissement ..... | 17 260,70 €        |
| Dépenses d'investissement ..... | <u>10 651,86 €</u> |
| Solde d'investissement .....    | 6 608,84 €         |

|                                  |                     |
|----------------------------------|---------------------|
| Recettes de fonctionnement ..... | 498 555,19 €        |
| Dépenses de fonctionnement ..... | <u>150 865,81 €</u> |
| Solde de fonctionnement .....    | 347 689,38 €        |

Soit un excédent global de ..... **354 298,22 €** (solde investissement + solde fonctionnement)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, approuve le CA 2021.

**Délibération pour approbation du compte de gestion 2021**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande au comptable du trésor l'intégration des comptes de 2020 du CCAS sur le compte de la commune. Il approuve le compte de gestion de la commune ainsi que celui du CCAS émis par le Centre des Finances Publiques. Ceux-ci, une fois réunis sont identiques au Compte Administratif 2021 de la commune.

✓ **Affectation du résultat de l'exercice 2021 après approbation du compte administratif correspondant**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide sur proposition du Maire d'affecter au budget 2022 les reports de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Report en section d'investissement ..... 6 608,84 €
- Report en section de fonctionnement ..... 347 689,38 €

✓ **Vote du budget primitif communal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2022 tel que présenté par le Maire.

Celui-ci fait apparaître les chiffres suivants :

Recettes de fonctionnement : 533 829,00 € (excédent 2021, atténuation de charges, impôts locaux, dotations, fermage)

Dépenses de fonctionnement : 533 829,00 € (Charges à caractère général, rémunération personnel, transfert de charges CCVCD, intérêts emprunts)

Recettes d'investissement : 2 076 951,00 € (Excédent d'investissement 2021, subventions diverses, emprunts, FCTVA)

Dépenses d'investissement : 2 076 951,00 € (Remboursement emprunts, achat terrain, plantation, reprise concessions cimetière Neuville, panneaux de signalisation, étude et travaux église d'Arzillières, chaudière et /ou pompe à chaleur mairie, matériel portatif)

M. le Maire informe le conseil qu'il devrait être possible de percevoir environ 87 % d'aide financière sur les 2 000 000 € prévus pour les travaux de restauration de l'église d'Arzillières.

Il précise qu'un prêt devra être contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour le règlement du solde des travaux.

Un appel aux dons sera aussi effectué.

✓ **Délibération pour vote des taux d'imposition 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'augmenter les taux de fiscalité directe locale pour la taxe foncière bâtie et non bâtie de 0.5 %
- décide d'appliquer les taux aux niveaux suivants :

- *Taxe foncière sur les propriétés bâties* : **31.84 %** (31.68 % en 2021)

- *Taxe foncière sur les propriétés non bâties* : **19.36 %** (19,26 % en 2021)

Le montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale sera de **67 153 €** dont 1 086 € d'allocation compensatrice sur les taxes foncières bâties et non bâties.

✓ **Délibération pour création d'un groupement de commande et lancement d'une consultation pour la location/maintenance de photocopieurs.**

**Abrogation de la délibération n° 2021/04/03D du 15 avril 2021**

Afin de tirer les prix vers le bas, la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der propose la création d'un groupement de commande et le lancement d'une consultation pour la location/maintenance de photocopieurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte l'abrogation de la délibération 2021/04/03D du 15 avril 2021
- accepte la création d'un groupement de commande ainsi que le lancement d'une consultation pour la location/maintenance de photocopieurs.
- donne tout pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer la convention et tous documents se rapportant à cette location/maintenance.

✓ **Délibération pour remplacement du délégué titulaire et du délégué suppléant pour le Syndicat des Transports Scolaires du secteur de Vitry le François.**

**Abrogation de la délibération 2020/05/05D du 24 mai 2020**

Suite au décès de M. LECOMTE, de nouveaux délégués titulaire et suppléant doivent être élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte l'abrogation de la délibération 2020/05/05D du 24 mai 2020.
- élit Mme Nadine CONTANT déléguée titulaire et Mme Isabelle RICART a été élue déléguée suppléante.

✓ **Délibération pour remplacement du délégué titulaire et du délégué suppléant pour le Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Marne (SIEM) –**

**Abrogation de la délibération 2020/05/03D du 24 mai 2020.**

Suite au décès de M. LECOMTE, de nouveaux délégués titulaire et suppléant doivent être élus.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- accepte l'abrogation de la délibération 2020/05/05D du 24 mai 2020.  
- élit M. Pascal POTIER délégué titulaire et M Frédéric RZEPKA délégué suppléant.

✓ **Délibération pour remplacement du délégué titulaire et de son suppléant pour la Commission Appel d'Offres.**

**Abrogation partielle de la délibération 2020/05/04D du 24 mai 2020**

Suite au décès de M. LECOMTE, de nouveaux délégués titulaire et suppléant doivent être élus.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- accepte l'abrogation de la délibération 2020/05/05D du 24 mai 2020.  
- élit M. Pascal POTIER en qualité de délégué de la commission d'appel d'offres et Mme Sylvette GRANDPIERRE en qualité de suppléante.

✓ **Avis sur devis pour la réalisation d'un caniveau pour réception des eaux pluviales – cimetière d'Arzillières.**

Depuis que l'allée du cimetière d'Arzillières est bétonnée, lorsqu'il pleut, l'eau rentre dans l'église et rend le sol glissant et verdâtre du fait de l'humidité. Cela a aussi provoqué un affaissement du sol à l'intérieur de l'église au niveau des pierres tombales.

Afin de remédier à ce problème, il faudrait effectuer, à quelques mètres de la porte d'entrée principale de l'église, un caniveau en travers de l'allée et installer un regard pour réceptionner les eaux pluviales.

Un devis a été demandé auprès de NV Aérogommage.

Montant pour la main-d'œuvre : 1 770 € HT

Montant des matériaux : 1 222,15 € TTC

Le conseil municipal accepte ce devis et donne tout pouvoir de signature au Maire.

✓ **Demande de subvention par ASALP – VITRYAT (Association de Soutien à l'Antenne Locale Alzheimer du Pays Vitryat)**

Une demande d'aide financière par l'ASALP a été reçue en mairie.

Après réflexion, le conseil municipal, par 4 voix pour, 5 voix contre et 0 abstention décide de ne pas octroyer d'aide pour cette année à cette association mais propose que cette demande soit revue en 2023.

✓ **A voir, bas-côté route de Cloyes sur marne**

Afin d'éviter que la route de Cloyes sur Marne ne se détériore, du béton sera coulé sur les bas-côtés.

✓ **Poteau de signalisation couché**

Un poteau de signalisation Grande Rue (près du passage à niveau) est couché. Voir pour le redresser.

✓ **Eclairage public**

L'éclairage public direction St Rémy en Bouzemont s'allumait en journée.

En fait, un fil électrique était déconnecté.

✓ **Installation panneau lieudit « La Remblotte »**

Les quatre dernières maisons situées Rue de Bussy étant construites avant le panneau d'entrée d'agglomération, les riverains se plaignent de la vitesse à laquelle les usagers de la route passent. Suite aux conseils du Département et afin de faire réduire la vitesse, un panneau lieudit « La Remblotte » pourrait être installé.

Suivant le code de la route, la vitesse serait abaissée à 70 km/h au lieu de 80.

Pas sûr que cela change quelque chose.

✓ **Don pour l'UKRAINE**

La 2<sup>ème</sup> adjointe propose de collecter des produits d'hygiène et/ou alimentaires pour l'UKRAINE. Une note sera déposée dans les boîtes aux lettres des administrés afin de divulguer l'organisation de cette collecte.

**Divers :**

- Les épines situées près du passage à niveau n° 29 ont été coupées.
- Fibre : les raccordements avancent mais certains administrés demeurant en dehors des panneaux d'agglomération ne sont pas éligibles pour le moment. De nouveaux poteaux devront être posés.

Séance levée à 20h45

Le Maire, Michel CAPPÉ